

L'UTN d'Albanne rejetée

MONTRICHER-ALBANNE

Le projet de création d'une unité touristique nouvelle de 2 000 lits au col d'Albanne a subi un revers.

Le tribunal administratif a estimé que le projet comportait une insuffisance pour l'activité agricole. L'autorisation d'UTN avait été demandée par la commune de Montricher-Albanne, et approuvée par le préfet de région le 16 octobre 2002, a fait l'objet d'oppositions et de recours de la part d'associations. Ils n'ont pas été entendus en totalité, mais l'argument des mesures compensatoires destinées à l'agriculteur implanté à Albanne a provoqué l'annulation du projet. Le tribunal administratif a délibéré le 22 mai. Il a estimé que « la mise à disposition de terrains communaux épandables n'est pas suffisante ». Dans sa conception, l'UTN devait prévoir « une négociation aux côtés des propriétaires privés pour offrir en location à l'alpagiste communal des parcelles d'une qualité fourragère équivalente à celle perdue » et sa « rétribution pour l'entretien des espaces verts du futur pôle touristique ». La juridiction administrative estime à ce sujet qu'« aucune solution n'a fait l'objet d'étude ni de concertation avec l'agriculteur et les tiers », ce qui n'est « pas propre à assurer la pérennité de l'exploitation agricole en question ». En conclusion le



Le développement d'Albanne sera reporté après l'échéance électorale.

tribunal considère que « l'UTN porte une atteinte de nature contraire au code de l'urbanisme ».

En revanche, les interventions de l'association "MAMA" n'ont pas été admises.

Le maire Jean Verney annonce que la municipalité ne fera pas appel de cette décision, et prend acte de cette annulation aux conséquences nombreuses, « Je vais chiffrer le coût avancé par la commune dans cette affaire », assure-t-il. Ce projet de station avait pour but de relancer l'activité touristique en complément du fonctionnement des Karellis pour maintenir, voire renfor-

cer la population locale à Albanne et à Montricher. Pour Jean Verney, il faudra attendre l'échéance électorale pour relancer ce projet ou l'abandonner. Les élections municipales sont programmées pour 2008, ou peut-être en 2007, selon les positions des futurs présidentiables qui voudront mettre en place les municipalités « dans la foulée ».

En haut, à Albanne, Montricher et aux Karellis, chacun espère que l'école aura suffisamment d'effectifs à la rentrée 2007, car le moratoire sur la fermeture des services publics sera arrivé à son terme. Du côté des Karellis il reste à construire 300 ou 400 lits pré-

L'ÉCOLE DE MONTRICHER

- Elle avait réouvert ses portes en 1978 lorsque des familles se sont installées pour travailler aux Karellis. Plus tard, dans les années 1990, près de 60 élèves étaient répartis en trois classes. Aujourd'hui, les enfants ont grandi et il ne reste que 8 élèves dans l'unique classe que l'académie souhaite fermer.

L'EMPLOI

- La station des Karellis emploie une soixantaine de personnes à l'année, environ 450 saisonniers l'hiver et 300 l'été pour une capacité d'accueil de 2500 lits,

UTN

- La validité d'une autorisation de démarrage d'une unité touristique nouvelle est de quatre ans. A Albanne cette autorisation n'aurait plus été valide le 1^{er} octobre de cette année,

PLU

- Une procédure sera mise en place cette année pour réaliser le plan local d'urbanisme de la commune.

vus dans le projet initial. Ce serait peut être un "en-cas" dans l'attente du développement d'Albanne en plat de résistance.

Gilbert EDMOND